

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Serge BERTILLOT - Valérie AUPECLE - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX – Patrice MAILY - Valérie PILLOUX

Procurations : Armand BRIGAUD à Valérie PILLOUX - Marion GAIN à Valérie AUPECLE -

Absents : néant

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 10 mai 2019

Date affichage : 10 mai 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Demande de subvention au titre des amendes de police

Délibérations :

1/ Autorisation de signature du Maire du marché de travaux dans le cadre de l'opération : « aménagement et sécurisation du centre bourg »:

Considérant, dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement et la sécurisation du centre bourg, l'obligation d'organiser une mise en concurrence afin de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour réaliser les prestations des marchés suivants :

LOT N° 01 – VRD

LOT N° 02 – GROS OEUVRE

LOT N° 03 – ELECTRICITE

Le vendredi 3 mai à 14h30 a eu lieu l'ouverture de 6 plis.

Ce vendredi 17 mai à 14h30, l'architecte Raphael DEVROEY a présenté l'analyse des différents plis.

Le Conseil municipal, décide de donner délégation au Maire de la commune de Saint Julien de Civry, pour signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à l'aménagement et la sécurisation du centre bourg, pour un montant total de **102 766,67 HT €** dont le détail est le suivant :

LOT N° 01 – VRD, TERRASSEMENT : 87 716,50 € HT / Entreprise THIVENT

LOT N° 02 - GROS ŒUVRE : 13 257,67 € HT / Entreprise MORAIS

LOT N° 03 – ELECTRICITE : 1 792.00 € HT / Entreprise CONNECT

15 voix pour.

2/ Participation financière annuelle des familles au transport scolaire communal pour l'année 2019/2020 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune.

Il rappelle que la participation demandée par famille est de 50 € depuis l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année scolaire 2019/2020 une participation annuelle de 50 euros à chaque famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry. Cette participation financière sera demandée courant du 1er trimestre de l'année scolaire 2019/2020.

15 voix pour.

3/ Tarifs des différentes garderies communales :

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire de la garderie périscolaire est inchangé depuis septembre 2014 à 1.20 euro la demi-heure.

Le tarif horaire de la garderie des transports est inchangé depuis septembre 2014 à 1.70 euro quelque soit le temps de fréquentation pour un enfant ne montant pas effectivement dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir la participation financière horaire des familles par enfant comme suit :

* garderie périscolaire :

de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,20 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

* garderie des transports :

de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite

de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite

* garderie des transports :

de 16h45 à 17h30 pour tous les soirs : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

15 voix pour.

4/ Maintenance défibrillateur : adhésion à un groupement avec la communauté de communes Le Grand Charolais :

Il est proposé au Conseil municipal :

1/ d'adhérer au groupement de commande relatif à la maintenance des défibrillateurs (coût annuel approximatif de 160 €)

2/ d'approuver le projet de convention du groupement de commandes relative à la maintenance des défibrillateurs,

3/ d'autoriser le Maire, à signer le projet de convention, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

15 voix pour.

5/ Définition des tarifs des enveloppes personnalisées :

Le Maire, explique qu'il est toujours possible d'acheter des enveloppes personnalisées à l'agence postale. Les encaissements de la vente se font par une régie. Mais sur recommandation des responsables des agences postales communales, les tarifs doivent être réajustés sur les tarifs actuels.

Il convient de fixer un nouveau prix de vente :

* paquet de 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert : 10.40 euros.

15 voix pour.

6/ Décision modificative n° 1 : budget assainissement :

La responsable de la trésorerie informe Monsieur le Maire qu'une différence de 0.40 € est à corriger dans le budget fonctionnement assainissement.

15 Voix pour

7/ Retrait délibération n° 6 -2019 :

Le maire explique que la préfecture demande le retrait de la délibération fixant les indemnités aux élus. L'enveloppe indemnitaire globale allouée au maire et ses adjoints est déterminée en fonction de la strate démographique de la commune

La commune comptant 498 habitants (source INSEE) les taux doivent être revus à la baisse.

15 Voix pour

8/ Indemnités de fonction des élus :

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux dans les communes de moins de 500 habitants, aux taux suivants :

- Didier ROUX "Maire" percevra 17.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Paul SAGE "1ère adjoint au Maire" percevra 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

- Patrice MAILY "2ème adjoint au Maire" percevra 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- André TREMEAUD "3ème adjoint au Maire" percevra 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

- Jean-Marie JOBARD "4ème adjoint au Maire" percevra 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Cette délibération prendra effet au 1er mai 2019.

15 Voix pour

9/ Subvention au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait prétendre à une subvention 2019 au titre de la répartition des recettes des amendes de police. La législation prévoit qu'une partie des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser ses réseaux routiers à l'intérieur du périmètre d'agglomération.

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation du bourg, la pose d'un ralentisseur, la délimitation de la chaussée pour les véhicules et les piétons, la création d'un sens de circulation sont des projets éligibles.

Le conseil municipal donne son accord pour faire la demande de 12 000 €.

15 Voix pour

Questions diverses :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-mai 2019 :

L'état des loyers est présenté aux membres du conseil municipal.

2/ Dénomination des rues : point avec les différentes commissions :

Le maire demande à chaque groupe de conseillers de faire état de leurs réunions respectives.

Une réunion de tous les conseillers est prévue le Vendredi 14 Juin à 20H30.

3/ Fleurissement du bourg :

La plantation des fleurs est prévue le **samedi 18 mai à partir de 9h00.**

Les bénévoles seront les bienvenus pour prêter main forte aux conseillers.

4/ Inauguration du site médical et de l'accès de la mairie : organisation

La date retenue est le 1^{er} juin 2019 à partir de 10h30 pour les officiels et à 11h00 pour les habitants de la commune.

Les invitations aux élus et aux entreprises ont été envoyées à la mi-avril, celles aux habitants de la commune ont été distribuées par le facteur le 6 mai.

Un panneau 'Site médical' sera apposé pour rendre le lieu plus visible de la route.

5/ Logement de la cure :

Il est libre depuis le 1^{er} avril 2019 pour un loyer mensuel de 330 euros.

Des annonces sont affichées dans les commerces de Saint Julien, et sur le Bon Coin.

Trois visites ont été faites mais sans suite.

6/ 10^{ème} Pique-nique communal : organisation:

Il aura lieu le dimanche 7 juillet à midi au Pont de Pierre. Les habitants de Prizy seront les bienvenus.

7/ Bâtiment de la garderie : compte rendu de la visite de l'expert :

Le maire et Philippe NAULIN, expert en bâtiment, ont visité le bâtiment scolaire le vendredi 12 avril. Ce bâtiment ne présente pas de risques pour les usagers.

8/ Demande d'une famille pour bénéficier du transport communal :

Une famille de Lugny les Charolles dont l'enfant est en garde chez une assistante maternelle à l'Argolay à Saint Germain en Brionnais, demande à bénéficier du transport communal pour les matins et soirs.

Le conseil municipal donne son accord.

9/ Lecture d'un courrier d'un exploitant agricole :

Le maire donne connaissance d'un courrier reçu en mairie le 25 avril dernier.

L'exploitant agricole demande une modification du sens unique au lieu-dit « Ville Martin ». Le conseil donne son accord et le maire prendra un arrêté municipal.

10/ Demande des scouts pour être accueillis sur le terrain municipal vers le site scolaire :

Myriam Cocquet, responsable du rassemblement de scouts, demande si comme chaque année, le groupe de filles (environ 150) pourraient camper la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre sur le terrain de foot et avoir accès aux toilettes sous le préau de l'école.

Le conseil municipal donne son accord.

11/ Tours de garde des élections Européennes :

La liste définitive des tours est redonnée à chacun des membres du conseil.

12/ Photocopieur école :

Le maire présente différents devis des sociétés ELAN et VOTRE BUREAU. Compte tenu des devis reçus, et de l'importante différence de prix entre le noir et blanc et la couleur, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un photocopieur noir et blanc.

Questions diverses :

13/ Contrôle sanitaire à la cantine :

Le maire présente quelques points à améliorer dans la salle des cantines : Des heures de ménage de fond seront réalisées à chaque vacance scolaire et le coin vestiaire sera installé dans l'entrée des enfants.

14/ Toilettes publiques : l'ASCJ a demandé au maire si une solution pouvait être trouvée pour limiter l'odeur des toilettes de la place Thévenet. Des réflexions seront lancées sur des travaux ou un aménagement pour camping-car.

15/ Taxe de séjour : le conseil propose une réflexion sur la mise en place d'une taxe de séjour pour les touristes dormant sur la commune.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Jeudi 27 juin 2019 à 20h30